

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 0026966

Optique 82682 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3215

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IDOUZ Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 73 14 95 14

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Naoufal MAMOU
Central International d'Oncologie Casablanca
Oncologue-Radiothérapeute
Route de l'Oasis Rue des Alouettes - Casablanca
Tél : 05 22 77 81 81

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/06/2021

Nom et prénom du malade : Bousmara Achia Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Neoplasie mammaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 00/08/2021

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/07/21			250 DT	 Dr. Naoufal NABIL Centre International d'Oncologie Radiothérapie de l'Atlas Rue des Alouettes - Casablanca Tel : 05 22 77 31 81

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des SERVICES LABORATOIRE - N°4	Montant des Honoraires
	27/10/2015	HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBA INPE : 090063272 279, Bd. Chéchaoüni - Ain Sébaâ	160 DH

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE



CENTRE
INTERNATIONAL
D'ONCOLOGIE
CASABLANCA

30/06/2021

Casablanca, le :

MME BOUSMARA AICHA

Analyses :

NFS
Urée + créatinine

Dr. Naoufal MAMOU
Centre International d'Oncologie Casablanca
Oncologue-Radiothérapeute
Route de l'Oasis Rue des Alouettes - Casablanca
Tél : 05 22 77 81 ~1

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HÔPITAL PRIVÉ CASABLANCA AÏN SEBAA
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaouni - Aïn Sebaâ

4, route de l'Oasis rue des Alouettes
Casablanca
Tél. : 0522 77 81 81
Fax : 0522 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma

AKDITAL
Acteur de Santé

279, BD Chefchaouni Aïn Sebaâ - Casablanca
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hp-casablanca.ma

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE
Dr. MRABET Mustapha
Médecin Biologiste

ah
AKDITAL

Honoraires

Dossier N°: 220721-726 du: 22/07/2021

Casablanca , le 22/07/2021

Médecin Dr :MAMOU NAOUFAL

21-005062 N°Chambre

Patient :Mme BOUSMARA AICHA

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
UREE	30	40,200
Créatinine	30	40,200
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	Total B	140
	Total en dirhams	180,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaouni - Aïn Sebaâ



Casablanca, le 23/07/2021

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 220721-726 Pvt du: 22/07/2021 10:34 ***

Mme BOUSMARA AICHA

IPP Patient : 21-005062/21

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr MAMOU NAOUFAL

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

	:	Valeurs Usuelles	Antériorité
Globules blancs	:	7780 /mm ³	(4000 - 10000) 3520 (29/06/21)
Globules rouges	:	3,96 10 ⁶ /mm ³	(3,92 - 5,08) 4,12 (29/06/21)
Hémoglobine	:	10,90 g/dl	(11,9 - 14,6) 11,30 (29/06/21)
Hématocrite	:	33,60 %	(36,6 - 48) 34,80 (29/06/21)
VGM	:	84,80 fL	(82,9 - 98) 84,50 (29/06/21)
TCMH	:	27,60 pg	(27 - 32) 27,50 (29/06/21)
CCMH	:	32,50 g/dl	(32 - 36) 32,60 (29/06/21)
Plaquettes	:	313 000 /mm ³	(150000 - 450000) 327 000 (29/06/21)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	71,8 %	Soit	5586/mm ³	(1500 - 7000)	2833,60 (29/06/21)
Lymphocytes	:	17,1 %	Soit	1330/mm ³	(1500 - 4000)	601,92 (29/06/21)
Monocytes	:	7,1 %	Soit	552/mm ³	(100 - 1000)	59,84 (29/06/21)
Polynucléaires Eosinophiles	:	3,4 %	Soit	264/mm ³	(50 - 500)	14,08 (29/06/21)
Polynucléaires Basophiles	:	0,6 %	Soit	46/mm ³	(10 - 70)	10,56 (29/06/21)

Dr. SENTISSI Hamza
Médecin Biologiste
Hôpital Privé Casablanca Aïn Sebaâ
INPE : 090063272

AKDITAL
Acteur de Santé

Mme BOUSMARA AICHA

Dossier N° : 220721-726

Page : 2/2

BIOCHIMIE SANGUINE

			Valeurs Usuelles	Antériorité
<u>CREATININE</u>	:	7,80 69,03	mg/l μmol/l	(4,7 - 10,4) (42 - 92)
<u>UREE</u>	:	0,35 5,83	g/l mmol/l	(0,1 - 0,5) (1,67 - 8,34)

Aspect du Sérum : Normal.